

DES FINANCEMENT QUI EMERGENT, A MIEUX MOBILISER : LES FINANCEMENTS INNOVANTS

Il existe beaucoup d'autres sources de financement que l'aide « officielle » bi et multilatérale. Ces financements sont très hétérogènes et parfois très complexes à mettre en œuvre. Des fiches « outils » et « acteurs » les décrivent :

- Coopération décentralisée ;
- Finance carbone et fond d'adaptation ;
- Paiement pour services éco systémiques ;
- « small grants programme » ;
- Micro finance ;
- Fondations et financements des ONG ;
- Fonds en dépôts, ou « trust funds » ;
- REDD et REDD+ ;
- FEM dégradation des terres et FFEM ;
- La coopération Sud- Sud (« les donateurs émergents ») ;
- La coopération scientifique.

Nous allons brièvement décrire certains de ces mécanismes de financement.

Qu'est- ce qu'un financement « innovant » ?

Cette notion a été introduite au Sommet de Monterrey en 2002 ; elle désigne des mécanismes générant des ressources complémentaires à l'APD traditionnelle et présentant une plus grande prévisibilité. L'Union européenne a encouragé tous les bailleurs de fonds à participer aux initiatives existantes dans le domaine de la santé ; le G8 de juin 2009 a appelé la communauté internationale à examiner l'élargissement des initiatives sur des bases volontaires. En fait il s'agit de suppléer et compléter le manque d'APD, les pays développés n'arrivant pas à atteindre les 0,7% de leur PIB qu'ils se sont engagés à y consacrer, ils cherchent d'autres sources, notamment dans le « privé ».

Il a été mis en place un **Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement**¹ en 2006 ; son secrétariat est assuré par la France ; il rassemble 59 pays et associe les donateurs multilatéraux et des ONG. Il travaille en ce moment sur les mécanismes destinés à alimenter ces financements innovants : *taxes assises sur des activités mondialisées, partenariats public-privé, mécanismes d'emprunts garantis par l'Etat, contributions volontaires...*

¹ Voir dans la rubrique "En savoir plus" de cette unité pédagogique : *La 10^{ème} session plénière du Groupe pilote sur les financements innovants*. In : Le Point Sur, n°59, www.diplomatie.gouv.fr. Mars 2012.

Quelques exemples :

- **UNITAID** : taxe sur les billets d'avion instaurée par la France en 2006 et suivie par 12 pays : c'est un prélèvement calculé sur la distance parcourue et la classe de voyage. Les recettes sont affectées à une facilité d'achat de médicaments contre les grandes pandémies.
- **IFFIm** : facilité financière internationale pour la vaccination pour protéger 500 millions d'enfants dans 71 pays.
- **IFF** : facilité de financement internationale, proposée par le Royaume-Uni ; c'est une émission d'obligations sur les marchés financiers internationaux.
- **AMC** : garantie de marché, proposée par le Royaume-Unie et l'Italie pour subventionner l'achat à un prix déterminé de produits pharmaceutiques comme des vaccins ; la Fondation Bill et Melinda Gates y participe.
- **Conversion de dettes pour le développement** (debt-for-development swaps) : adopté par l'Allemagne pour financer des initiatives de santé publique. L'objectif est d'investir dans la santé le montant de la dette annulée.
- **Déductions fiscales** : des Etats proposent des exonérations ou des abattements d'impôts pour stimuler les investissements privés.
- La Belgique a proposé de consacrer 90 M€ prélevés sur les **recettes de la loterie** à des projets de développement.

Comme on le voit ces mécanismes reposent sur des contributions basées sur une consommation (billets d'avion, loto...), des exonérations fiscales ou des dispositifs de marchés. Ils s'apparentent plus à de l'aide privée que l'APD et sont surtout consacrés au secteur de la santé. Le secteur productif de l'agriculture ne semble pour l'instant pas concerné.

Donc la LCD et la GDT sont pour le moment hors de leur champ et il conviendrait d'examiner quelles pourraient être les actions de plaidoyer à mener pour être éligible à ces financements innovants ².

Qu'est-ce que la coopération décentralisée ?


On désigne sous ce nom des relations à long terme entre des collectivités territoriales de pays du Nord et des collectivités territoriales de PED, formalisées par des conventions. Ces collectivités sont des Régions (au sens sous-national), des Comtés, des Landers, des Provinces, des Départements, des communes ou des communautés de communes ou d'agglomération.

Cette coopération³ prend des formes diverses : ce peut être de la formation de personnel, de l'aide au développement (éducation, santé, infrastructures...), de l'appui institutionnel et à la gouvernance. Ces collectivités sont *maîtres d'ouvrage* de ce partenariat, c'est-à-dire que les services publics territoriaux sont responsables du partenariat.

Elles peuvent aussi être *le maître d'œuvre du projet*, c'est à dire le réaliser elles-mêmes ou en déléguer la réalisation, la mise en œuvre, à un ou plusieurs contractants.

On constate que les collectivités territoriales ont souvent recours à des ONG pour cette mise en œuvre (attention, l'élu responsable ne doit pas faire partie des ONG concernées). Cette

²  Voir la Fiche Outil "Financements innovants : les PSE".

³  Voir la Fiche Outil "Coopération décentralisée".

coopération, admise par les gouvernements, n'a pas besoin de leur aval pour être décidée et mise en œuvre.

A titre d'exemple on estime que la coopération décentralisée française concerne environ 100 M€ par an pour 2 000 projets dans 70 pays.

Que sont les Fondations privées ?

Les fondations privées⁴ sont en fait des organisations non gouvernementales (ONG) à but non lucratif qui disposent d'un patrimoine dont les revenus annuels financent les activités. Ce patrimoine est fait de dons privés soit de personnes, soit d'entreprises ; ce peut être aussi des donations de personnes aisées qui lèguent tout ou partie de leur fortune à des fondations. Le système fiscal américain encourage cette pratique (Bill & Melinda Gates par exemple).

Leur action en faveur du développement est estimée à quelques milliards de US\$ par an. Plus de la moitié sont américaines ; elles œuvrent également dans les domaines de la culture, du patrimoine, de la santé, de l'humanitaire en général.

En Europe les trois quarts des fondations sont situés dans cinq pays : Allemagne, Danemark, Grande Bretagne, Suède, Suisse. Il en existe aussi au Japon. Elles sont autonomes sur le plan financier et disposent de dispositifs particuliers pour procéder au choix de leurs dons. Elles sont actives dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la recherche agronomique (Ford et Rockefeller).

En France, la fondation « Ensemble », créée par le Président de « Pierres et Vacances », soutient des actions de lutte contre la désertification et de développement agricole. Les projets doivent répondre à un certain nombre de critères et sont examinés par un collège d'experts.

La plus célèbre aujourd'hui est aux Etats-Unis, la fondation Bill et Melinda Gates, abondée par Warren Buffet. Elle dispose d'un capital de 50 milliards de US\$ et dispense environ 2 milliards par an, plutôt orientés vers la santé et les OGM.

Il est donc possible d'envisager le recours à des Fondations pour financer la LCD et la GDT. Pour cela il n'est pas nécessaire de passer par les canaux officiels (ambassades, représentations...), mais il faut en connaître les moyens d'accès et les contraintes via leurs sites web.

Le monde des ONG et des organisations de solidarité internationale (OSI)

Une organisation non gouvernementale est une association de personnes privées à statut déposé (en France régie par la Loi de 1901 sur les associations), gérée par une assemblée générale (AG) annuelle qui rassemble les adhérents ; ils élisent un Conseil d'administration (CA), avec au minimum un président, un trésorier et un secrétaire. L'AG donne les orientations, le CA prépare les budgets et exécute les actions décidées. Une ONG est composée de bénévoles, du moins son CA et les membres votants de l'AG. Elle peut engager des salariés et devenir une quasi-entreprise. Certains bureaux d'études ont des

4  Voir la Fiche Outil "Fondations de solidarité internationale".

statuts d'ONG. *Une ONG ayant des actions à l'extérieur de son pays est souvent appelée une OSI.*

Les ONG et les OSI ne disposent pas de capital produisant des recettes annuelles pour financer leurs actions : elles sont en permanente recherche de fonds.

Ceux-ci proviennent de plusieurs sources :

- Des dons de particuliers effectués lors d'évènements (conférences, films, soirées festives...) ou lors de collectes sur la voie publique ou de quêtes de type confessionnel ; dans quelques pays (France) les dons peuvent être déductibles entièrement ou partiellement des revenus déclarés, ce qui est une incitation à donner ;
- Des dons et des legs de personnes privées ;
- Des contrats acquis soit après des appels d'offre, soit avec des collectivités territoriales dont elles sont le bras exécutif ;
- Des fonds provenant de l'APD : dans certains pays comme ceux d'Europe du Nord une bonne partie de l'APD est mise en œuvre par des OSI (de 10 à 25 %, seulement quelques % en France).

On estime qu'au moins 10 milliards de US\$ sont ainsi mobilisés tous les ans pour des activités de développement dans tous les domaines, du soutien institutionnel à la formation en passant par l'agriculture, la santé, l'éducation, l'équipement, l'énergie, la promotion des femmes, des jeunes, de la citoyenneté...

Le monde des ONG est très disparate et hétérogène : cela va de la toute petite ONG qui soutient un village à des organisations internationales avec des budgets de plusieurs dizaines, voire centaines de millions d'euros. Dans ce cas ce sont souvent des organisations issues de confessions religieuses comme Caritas international et CCFD (catholique), Oxfam... mais ouvertes à tous.

D'autres sont issues d'organisations professionnelles ou militantes : par exemple la famille des ... *Sans Frontière* (Médecins SF, Agronomes et Vétérinaires SF, Journalistes SF, ...).

Par ailleurs, dans les statuts des associations toute référence à caractère politique ou religieux est interdite ; cela dit on connaît des cas d'ONG pilotées par des gouvernements (on les appelle des ONG-G : organisations non gouvernementales/gouvernementales, en anglais NGOG) comme en Chine et à Cuba.

L'action des OSI se répartit grosso modo ainsi :

- Les actions humanitaires d'urgence occasionnées lors de catastrophes climatiques ou des séismes. Les collectes sont relativement faciles et parfois les OSI récoltent plus de fonds qu'elles ne peuvent en dépenser (comme par exemple lors du tsunami d'Indonésie). Elles apportent les premiers soins, l'aide alimentaire et les hébergements.
- Les actions humanitaires à plus long terme comme l'aide alimentaire dont on connaît les méfaits si elle n'est pas bien gérée (désorganisation des marchés des productions locales) ; comme les aides médicales, les soutiens aux dispensaires, en médicaments, en soins.
- Les actions de développement, notamment agricole.
- Les actions de formation, d'éducation, d'alphabétisation.
- Les actions dites « citoyennes » de formation politique et syndicale.
- Les actions purement militantes pour des causes comme les taxes sur les transactions financières destinées à financer le développement.

En conclusion il y a là une source de financement importante pour la LCD et la GDT mais avec quelques inconvénients, par exemple les montants apportés ne sont pas forcément garantis et dépendent de la capacité de collecte des dirigeants de l'OSI, il faut effectuer une grande quantité de démarches avant de trouver la bonne OSI...

En revanche l'action des OSI est plus souple que celle des coopérations « officielles » ; elle permet le financement de petits projets villageois sans la lourdeur des contrôles étatiques.

Cela dit, si on constate une plus grande professionnalisation des ONG (autant de leur administrateurs que de leurs salariés) on note en même temps une plus grande bureaucratisation : il faut parfois remplir un document de projet aussi lourd pour quelques dizaines de milliers d'euros que pour un million d'euro.

Il est important de connaître le panorama des ONG dans votre pays, leur type d'action, leurs contraintes, leurs orientations et comment on les saisit. Il existe parfois des coordinations régionales ou à la capitale.

Mais par définition les ONG n'aiment pas être coordonnées et elles peuvent être en concurrence entre elles.

La coopération Sud-Sud, ou les donateurs « émergents »

Au fur et à mesure que certains pays du Sud se développent et acquièrent le statut de pays émergents ceux-ci développent des activités de coopération⁵ avec des pays voisins moins avancés ou des pays qui ont les mêmes problématiques : le Brésil organise ainsi des coopérations avec l'Afrique tropicale qui connaît les mêmes problèmes d'érosion, de déboisement, de mise en valeur.

Elle peut être aussi entre pays parlant la même langue (français, anglais, espagnol, portugais, arabe, turc...). On note beaucoup d'enseignants d'origine tunisienne, égyptienne, palestinienne et libanaise en mission de coopération en Arabie et dans les pays du Golf. La Chine et l'Inde développent des coopérations tous azimuts et pas seulement en Asie. Les turcs sont très présents en Asie centrale où les langues sont d'origine turque. L'Afrique du Sud est très active sur le continent africain.

On ne connaît pas vraiment les montants engagés, il n'y a pas l'équivalent de l'OCDE pour faire des statistiques de ce type. Mais cette coopération est porteuse et il convient d'approcher les ambassades de ces pays émergents (il y a souvent une ambassade pour plusieurs pays).

La coopération scientifique

Il existe trois types de coopération scientifique relativement aux questions de développement :

- **Une coopération multilatérale** coordonnée par le GCRAI (Groupe consultatif de la recherche agricole internationale), piloté par la Banque mondiale. Il existe un certain nombre de centres de recherche spécialisés dans les questions agricoles et répartis dans le monde qui exercent des activités de recherche (semences, engrais, cultures spéciales, économie agricole,...) financées par des donateurs bilatéraux. Pour les zones arides on retiendra par exemple l'ICRISAT (Niamey et Haiderabad).

⁵ Voir la Fiche Outil "La coopération Sud-Sud".

- **Une coopération bilatérale** entre des centres de recherche et des universités de pays du Nord avec des centres et universités du Sud : par exemple la coopération du CIRAD et de l'IRD français avec de nombreux pays africains.
- **Une coopération intergouvernementale méditerranéenne** par le CIHEAM qui réunit les pays méditerranéens dans son conseil d'administration.

Une coopération plus souple sous forme de **réseaux de chercheurs**, d'échanges de chercheurs, de programmes de recherche conjoints parfois financés par l'UE. Cette coopération est très fructueuse dans la mesure où elle peut associer les techniques de pointe et les savoir-faire traditionnels.

Il est important de contacter les chercheurs locaux et étrangers spécialisés dans la LCD et la GDT afin de leur extirper leurs connaissances.